



**HAL**  
open science

## Ressources et compétitivité des territoires ruraux

Guillaume Lacquement

► **To cite this version:**

Guillaume Lacquement. Ressources et compétitivité des territoires ruraux: Compte-rendu d'excursion, Journées de la Commission de Géographie rurale organisées par Pascal Bérion, Université de Besançon 14-16 mai 2008. [Travaux universitaires] Commission de Géographie rurale du CNFG, Comité National Français de Géographie. 2008, 12 p. hal-02471489

**HAL Id: hal-02471489**

**<https://univ-perp.hal.science/hal-02471489>**

Submitted on 8 Feb 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## Ressources et compétitivité des territoires ruraux

Journées de la Commission de Géographie rurale

Besançon 14-16 mai 2008

Organisées par Pascal BERION  
Université de Besançon

Compte-rendu de l'excursion par Guillaume LACQUEMENT, Université de Perpignan

Le programme de l'excursion pose d'emblée la question du développement local et de sa mise en œuvre dans les régions de moyenne montagne. La rhétorique contemporaine des politiques d'aménagement en faveur des territoires ruraux se fonde sur la promotion du développement endogène. Ce dernier implique la mobilisation des acteurs locaux dans l'identification et la valorisation économique de ressources locales aussi diverses que possible. Il vise l'intégration économique des territoires ruraux par la commercialisation de biens et de services supposés compétitifs sur un marché de plus en plus ouvert et de plus en plus concurrentiel. Il suppose alors un processus d'initiatives et de décisions a priori autonome mis en œuvre dans le cadre des périmètres opérationnels dessinés par les projets de développement ou les programmes d'aménagement.

La montagne jurassienne hérite d'une économie locale diversifiée et de structures de production originales. Elle compte parmi les montagnes ou les campagnes *vivantes* parce que malgré les départs, les densités de peuplement se sont maintenues, parce que les activités agricoles se sont spécialisées, parce que la production industrielle a survécu à la crise des branches traditionnelles et s'est diversifiée grâce aux adaptations successives du tissu local des PME, parce qu'enfin la montagne s'ouvre davantage aux activités touristiques. Pourtant, les enjeux que représente la construction de « territoires de projets » sont déterminants dans le contexte général de mise en concurrence des espaces ruraux et dans le contexte particulier de la situation frontalière avec la Suisse.

Dans le secteur agricole, une partie des professionnels stigmatise la modernisation par défaut dans l'économie laitière et la standardisation des productions. Ils préconisent une économie de filière labellisée et valorisée par des chartes techniques de fabrication qui augmentent la valeur ajoutée des productions et la rémunération des producteurs. Le protectionnisme géographique est moins évident à mettre en place dans le secteur industriel dans une région où les flux de main d'œuvre sont polarisés par l'effet de frontière. Les enjeux de développement reposent ici sur l'investissement dans la formation professionnelle et dans l'invention de dispositifs de coopération transfrontalière. Quels sont ici les types de ressources locales identifiées et valorisées ? Quels sont les acteurs et les territoires du développement local ? Le programme de l'excursion est susceptible d'apporter quelques éléments de réponse.

**Journée du 15 mai 2008**

## **Les relations villes-campagnes**

Dans la vallée du Doubs comme dans la montagne jurassienne, la rupture entre l'urbain et le rural est assez nette. Besançon forme une agglomération de 220 000 habitants, faiblement étendue, qui compte peu de communes satellites d'importance et qui semble en partie épargnée par l'étalement périurbain. Les contraintes de la topographie et les prescriptions des documents d'urbanisme ont limité l'urbanisation. Au nord et à l'est s'impose la masse des plis forestiers tandis que le Schéma Directeur d'Aménagement et d'Urbanisme des années 1960 (SDAU) prévoyait la préservation d'un corridor vert entre la ville et la forêt de Chailluz qui fait de Besançon l'une des plus grandes communes agricoles du Doubs en termes de surface agricole utile. De même, le projet de construction du canal à grand gabarit entre la Saône et le Rhin a bloqué l'extension des zones constructibles dans les plans d'occupation des sols (POS) des communes septentrionales. Il n'y a guère qu'en direction du sud et des plaines de la Saône que l'agglomération s'est étendue à la faveur du programme de construction autoroutière (A36) et en général de l'amélioration de l'accessibilité qui a conduit à la multiplication des zones d'activités. La coopération intercommunale à l'échelle de l'agglomération est récente et balbutie encore. La Communauté d'agglomération s'est dotée d'une agence d'urbanisme et a confié à un syndicat mixte la réalisation du Schéma de cohérence territoriale (SCOT), le nouveau document d'urbanisme opérationnel prescrit par la loi de 2002. Mais la distribution des équipements et des activités souffre des pratiques de dumping fiscal que les communes périphériques ont longtemps adoptées à l'égard des grandes enseignes et des établissements commerciaux.

Les voies de communications vers le sud-est s'améliorent très lentement au fil des contrats de plan Etat-Région, et semblent programmer la croissance résidentielle du semis des localités villageoises du premier plateau. Les nouveaux Plans locaux d'urbanisme (PLU) enregistrent sans cesse de nouvelles réserves foncières mais dans le même temps, les documents de planification limitent les effets de mitage et concentrent l'extension résidentielle sous la forme de lotissements périphériques. Au-delà de la zone sous influence bisontine, les formes périurbaines sont plus timides et se distribuent autour des bourgs-centres.

## **Terroirs et AOC viticoles**

La route de Poligny et de Lons-le-Saunier conduit dans le vignoble d'Arbois qui tapisse les versants les mieux exposés des vallées et des reculées qui entaillent le plateau. Les premières parcelles viticoles apparaissent sur la commune de Port-Lesnay après avoir passé le méandre de la Loue, et la route des vins du Jura mène loin au sud de Lons-le-Saunier jusqu'au Revermont et au contact avec les plaines de la Bresse. Mais il ne s'agit en fait que d'un vignoble d'archipel qui comprend deux concentrations principales dans le secteur d'Arbois et celui de Château-Chalon mais qui pour le reste se disperse en simples taches, et qui au total s'étend à peine sur 2000 ha. La crise phylloxérique a ravagé un vignoble autrefois très étendu, qui malgré l'introduction de portes-greffes résistant aux parasites, a connu ensuite plusieurs phases de déclin avant de se stabiliser et de connaître une légère reprise dans les années 1960 à la faveur des premières opérations de remembrement et des initiatives commerciales de la famille Maire.



Vignoble de Pupillin, cliché : G. Lacquement, mai 2008.

Néanmoins, les structures de production et de commercialisation demeurent originales et contribuent à la perpétuation des terroirs exploités, dont les stratégies contemporaines de marketing se saisissent comme faire valoir et outil promotionnel. La plus grande partie de la transformation viticole est le fait des fruitières, c'est-à-dire des coopératives de producteurs qui collectent une vendange largement dispersée par l'émiettement des structures d'exploitation. Les viticulteurs sont souvent aussi des éleveurs laitiers. Nombreux sont les retraités qui continuent de livrer leur récolte. Rares sont par contre les exploitants indépendants qui possèdent leur propre cave. Même les viticulteurs spécialisés à la tête de superficies plus vastes ont recours aux structures coopératives, à moins qu'ils ne soient liés par contrat aux entreprises Henri Maire qui drainent et transforment une partie de la production.

La visite guidée de la fruitière d'Arbois éclaire autant sur le fonctionnement des structures de production que sur la mise en œuvre des nouveaux modes de valorisation de la filière viticole. La coopérative rassemble 140 producteurs en apport total, dont 40 seulement sont des viticulteurs à temps complet. Le directeur de la coopérative qui a pris en charge la visite fait partie, avec 12 ha de vignes, du groupe des exploitants dits « professionnels ». La coopérative transforme la vendange de 250 ha de vignoble répartis sur quatre périmètres AOC : Etoile, Château-Chalon, Arbois et Côtes du Jura. Les coopérateurs sont propriétaires de l'entreprise par les parts sociales qu'ils ont achetées. Ils touchent des dividendes et des primes à la qualité, à condition de respecter les cahiers des charges qui fixent autant le travail du sol que la conduite de la vigne.



La fruitière vinicole d'Arbois, vitrine commerciale et bâtiments de production, clichés G. Lacquement, mai 2008.

La valorisation des ressources locales repose moins ici sur les techniques de production, somme toute très universelles (séparation des cépages, égrappage, fermentation dans des cuves en inox, brassage du vin en fermentation, élevage et vieillissement en fûts de chêne, etc.), que sur la promotion des vins de cépage et la diversification de la palette des produits vinifiés. Quatre à cinq cépages principaux ont été sélectionnés : Trousseau, Poulsard et Pinot noir pour les vins rouges, Chardonnay et Savagnin pour les vins blancs. La valorisation consiste ensuite à marquer l'identité régionale de la production par une offre spécialisée : le vin jaune à base de Savagnin vieilli en fûts de chêne et « sous voile » durant une période de six ans et trois mois ; le vin de paille produit à partir du pressage de raisins séchés deux à trois mois après la vendange ; le Macvin du Jura qui est un vin muté par ajout d'alcool de marc au cours de la fermentation ; le Crémant du Jura enfin qui recourt aux techniques de la champagnisation.

Au delà de la fabrication, la filière viticole s'appuie sur les activités de promotion et de marketing dans lesquelles se sont largement investies les collectivités territoriales. La coopérative pratique elle-même, de manière assez traditionnelle, la dégustation et la vente directe, dans une cave aménagée dans les bâtiments d'un ancien domaine, le château Béthanie, acquis à la fin des années 1960. Pour l'anecdote, on compte parmi les produits commercialisés, une cuvée Béthanie qui mêle le Chardonnay et le Savagnin dans un savoureux breuvage. Le produit n'est plus seulement associé à un terroir, qui pour la plupart des visiteurs demeure paradoxalement une notion plutôt abstraite, mais à du bâti (le manoir dans lequel a lieu la dégustation) et à des recettes de cuisine : la promotion commerciale s'appuie ici sur la construction d'un patrimoine culturel, facilement identifiable par la clientèle...La *consommation de patrimoine* dégage ainsi une plus-value supplémentaire au bénéfice de la filière.



Fruitière vinicole d'Arbois, Château Béthanie, cave de dégustation,  
Clichés : G. Lacquement, mai 2008.

Parallèlement, de nouveaux opérateurs spécialisés dans les activités promotionnelles se sont développés en dehors des structures coopératives et de celles du commerce de détail. Ils jouent de la même manière sur le registre de la valorisation patrimoniale des produits régionaux comme le Château Pécault dont les bâtiments se trouvent à quelques pas de la fruitière d'Arbois. Il s'agit d'une association Loi 1901, financée pour l'essentiel par la ville d'Arbois, le Département du Jura et la Région de Franche-Comté, et dont l'activité principale consiste à assurer la promotion des produits régionaux par la dégustation. Le site abrite de ce fait un musée de la vigne et du vin, le Comité interprofessionnel des vins du Jura, ainsi que l'Institut des vins franc-comtois et du goût. Là encore, l'image commerciale des *produits de terroir* se construit moins sur les caractères propres des lieux de culture, dont on apprend vaguement, au cours de la visite, qu'ils sont calcaires ou marneux, ou sur le mode de conduite

de la vigne, jugé trop technique et ennuyeux, que sur les qualités organoleptiques des cépages, les techniques de vinification, les expériences individuelles de bio-dynamie, ou encore les particularités de l'embouteillage, pratiques plus ou moins universelles, mais érigées en savoir faire locaux et en marqueurs de l'identité régionale. Le vin jaune est ainsi commercialisé dans les bouteilles de 62 cl : la contenance devient ici un symbole identitaire, parce qu'elle se distingue des normes de standardisation dont le discours commercial dit qu'elles sont imposées d'en haut et de l'extérieur (par le biais de la législation de l'Union européenne), parce qu'elle matérialise aussi la technique de vinification et renvoie à l'évaporation qui se produit dans le fût au cours de l'élevage prolongé et du vieillissement sous voile. Les opérations de marketing n'enlèvent rien à la qualité réelle des produits, ni à l'originalité de la ressource locale. Elles se révèlent même efficaces alors que le marché est étroit en raison de la baisse globale de la consommation d'alcools et de l'accentuation de la concurrence à l'échelle internationale. Mais l'impératif de compétitivité et la conquête de clientèles nouvelles conduisent à inventer et à mettre en scène un patrimoine local et des produits de terroirs en trompe-l'œil... *Qu'importe l'ivresse, pourvu qu'on ait le flacon... !*



Musée de la vigne et du vin du Château Pecault, vu depuis la salle de dégustation,  
Cliché : G. Lacquement, mai 2008.

### **Terroirs et AOC fromagère**

Autant les terroirs viticoles se dispersent dans les vallées de manière impressionniste, autant les finages du plateau portent massivement l'empreinte de l'élevage et de l'économie laitière. Si l'habitat reste globalement groupé autour des clochers comtois, il tend à s'étirer et se disperse parfois en *granges*, qui sont en général le résultat de défrichements tardifs, et qui pour certaines sont des bâtiments d'exploitation récents dont l'installation en dehors des villages exprime la modernisation et la rationalisation des activités d'élevage. La spécialisation laitière s'affirme surtout à partir des années 1960 et se traduit par la domination des surfaces en herbe et des cultures fourragères dont la part se réduit néanmoins avec l'altitude. A proximité des villages et des zones de stabulation s'étendent en général de vastes parcelles consacrées aux fourrages du troupeau laitier, tandis que les prairies souvent situées sur les biens communaux de la périphérie des finages sont destinées au parcours et au

pâturage des génisses. La plupart des surfaces sont fertilisées par épandage d'engrais azotés et potassiques, de composts, ou d'effluents comme en témoignent les équipements de stockage. La modernisation des façons culturales a favorisé le remembrement et l'élargissement du parcellaire qui facilitent la mécanisation des épandages et des coupes mais qui réduisent à l'état de reliques les haies et les murets d'épierrement. Certaines prairies se hérissent alors de « taupinières » qui résultent de la prolifération des campagnols contre lesquels les moyens de lutte et de prévention font débat entre producteurs et défenseurs de l'environnement (empoisonnement ou piégeage).



Terroirs fromagers des premiers plateaux, commune de Fuans  
Cliché : G. Lacquement, mai 2008

La concentration des exploitations demeure limitée et la plupart des unités de production abritent des étables qui comptent en moyenne de 40 à 60 têtes. Cela tient sans doute à l'organisation de la filière et à la création de l'AOC Gruyère de Comté. Claude Vermot-Desroches est éleveur en GAEC (Groupement d'exploitation en commun) et il est l'actuel président du Comité interprofessionnel du Gruyère de Comté. Depuis le décret fondateur de 1963, ce comité est formé de quatre collèges principaux (les producteurs de lait, les fabricants de fromage, les affineurs et les commerçants) et accueille un représentant des crémiers ainsi qu'un représentant de la grande distribution. Ces derniers sont nommés par le Ministère de l'agriculture sur proposition des Directions régionales (DRAF) et avec l'avis des syndicats agricoles et des chambres d'agriculture. Les 18 membres du comité gèrent la première AOC fromagère créée en France, dont la filière produit environ 51 000 tonnes de fromage et réunit 3100 exploitations, 170 fruitières et 15 maisons d'affinage.

Les décisions sont prises à l'unanimité des collèges et s'imposent à tous les membres selon le principe des « accords étendus ». La principale prérogative s'exerce par le monopole établi sur la gestion de la « plaque verte », c'est-à-dire sur la distribution de la certification AOC. Le cahier des charges fixe toute une série de contraintes en amont et en aval de la production qui concernent autant les qualités organoleptiques du produit fini, que l'aspect extérieur de sa pâte ou de sa croûte. L'application du cahier des charges ne garantit pas à tous les nouveaux candidats la certification et l'appartenance à la filière, qui de fait, en dérogation au droit de la concurrence, pratique un système de régulation de l'offre et de stabilisation du marché en fonction de la demande (système du « Plan de campagne »). En contrepartie, le comité a mis en place un système de soutien indirect par les prix en faveur des producteurs.

Fruitières et affineurs déclarent chaque année les tonnages vendus et les prix pratiqués, à partir desquels sont calculées des moyennes, qui servent alors de valeurs de référence à la filière, permettent une meilleure répartition de la valeur ajoutée entre producteurs et commerçants, et limitent les pratiques de dumping. Le système d'ensemble a, semble-t-il, été utile pour surmonter les crises des années 1970 et 1980, et soutient depuis le début des années 1990 une croissance continue de la production. Il anticipe sur les réformes en cours de la politique agricole commune et la suppression prochaine des quotas laitiers, en maintenant et en renforçant les dispositifs de contrôle de l'offre : limitation de la fertilisation, limitation de la production à 2600 litres annuels à l'hectare, limitation de la capacité de production des fromageries, application stricte du « plan de campagne ».

Le système demeure cependant exposé en aval aux risques de la mise sur le marché et à la concurrence des grandes firmes de transformation agroalimentaire. Le comité a échoué dans sa tentative d'intégrer les activités d'affinage dans la filière coopérative. Mises à part quelques exceptions comme les rares unions de fromageries (Juramonts), elles sont le fait de maisons indépendantes qui pour beaucoup d'entre elles, sont cependant passées sous le contrôle des sociétés Entremont et Lactalis (Président). Malgré les relations de type paternaliste établies de longue date entre maisons d'affinage et producteurs, il ne reste aujourd'hui que 4 à 5 entreprises indépendantes, à la merci d'un changement de stratégie d'investissement des grandes firmes et d'une généralisation des pratiques d'intégration agro-industrielle, d'autant que l'évolution en cours de la législation sur les activités commerciales renforce le pouvoir de la grande distribution. La contre-attaque consiste à diversifier les modes de commercialisation du produit en développant le pré-emballage, le fromage râpé et la vente en portions à destination des grandes surfaces. Elle vise également à conserver la plus-value de l'AOC en développant la production haut de gamme et en renforçant l'image commerciale du produit de terroir grâce à une évolution du cahier des charges, spécifiant la qualité et la nature de l'alimentation des bêtes (type de flore consommée). La compétitivité de la ressource locale passe ici par une consolidation du « protectionnisme » géographique de l'aire d'appellation.

Enfin, la filière fromagère dans son ensemble bénéficie des investissements publics dans la formation professionnelle. L'ENILBIO de Poligny, l'Ecole nationale des industries laitières et des biotechnologies, est un établissement du Ministère de l'Agriculture qui dispense toute la gamme des formations initiales et continues. La visite se déroule d'une façon devenue classique dans le secteur du tourisme d'entreprises : des films promotionnels de courte durée, des galeries qui surplombent les différents ateliers de formation selon les types de produits ou les étapes de la fabrication. L'école fonctionne d'ailleurs comme une unité de transformation agroalimentaire, mais d'une manière un peu schizophrène : comme le ferait une fromagerie, elle collecte le lait de producteurs labellisés pour la fabrication de comté AOC, de morbier AOC ou de yaourts « bio » ; mais dans le même temps, elle pratique le travail à façon pour de grandes firmes agroalimentaires et produit des yaourts standardisés ainsi que des fromages pasteurisés comme le Pénitent ou le Polinois.

## **Journée du 16 mai 2008**

### **Limites et extension des « territoires de projets »**

L'expérience de reconversion des activités économiques du Val de Morteau nourrit ensuite la réflexion sur la construction des territoires de projets et sur la pertinence des échelles choisies ou subies par les acteurs locaux.

La commune de Morteau forme apparemment un bourg-centre prospère de 6800 habitants qui semble avoir surmonté les conséquences économiques et sociales de la crise des activités horlogères. Certes, la croissance démographique s'est ralentie, mais elle ne s'est pas inversée et l'inflexion de la courbe est pour l'essentiel due à la redistribution de la population locale sur les communes périphériques selon un processus d'étalement périurbain qui affecte depuis une dizaine d'années les petits pôles urbains. La ville porte l'empreinte de ses héritages industriels : celui de la proto-industrie et du travail à façon, dit ici « travail à la fenêtre » qui explique la physionomie de certaines façades ; celui de l'industrie manufacturière ensuite qui a laissé de vastes bâtisses en friche dont beaucoup ont été réhabilitées en logements collectifs. La reconversion s'est appuyée sur l'installation de branches industrielles nouvelles, microtechnique, micromécanique et plasturgie, si bien qu'avec les activités de transformation agroalimentaire (fabrication de saucisses et de chocolats) le taux d'emplois industriels s'est maintenu autour de 20%. Mais l'essentiel des emplois locaux sont aujourd'hui des emplois de services et la reconversion laisse l'impression que la crise des activités horlogères a emporté toutes les activités industrielles qui forgeaient le sentiment d'appartenance de la population locale et constituaient en quelque sorte le principal fondement de l'identité locale.

Il est vrai que la fabrication horlogère a disparu du Val de Morteau, même s'il reste un fabricant d'aiguilles de montre, pourtant référencé chez Rollex et leader européen dans sa branche. Mais la dynamique de création d'entreprises et d'expansion du secteur se localise de l'autre côté de la frontière, en Suisse, à tel point que la région semble devenir une zone d'évitement pour les investisseurs, tandis que les unités de production continuent de se délocaliser en Suisse ou dans l'agglomération de Besançon. La spécialisation fonctionnelle des espaces de part et d'autre de la frontière n'est pas sans conséquence, et pose de réelles questions aux élus locaux en matière de gestion communale et d'aménagement du territoire. Les flux pendulaires surchargent les infrastructures (11000 véhicules franchissent la frontière chaque jour). La contraction de l'activité industrielle réduit l'apport de la taxe professionnelle. Le développement résidentiel augmente la masse des impôts locaux mais alourdit les charges de gestion des réseaux, des infrastructures et des équipements. L'arrivée de populations nouvelles, attirées par l'eldorado suisse et le différentiel salarial, mais très dépendantes des soubresauts du marché de l'emploi, exige la mise en place d'une politique d'action sociale.

A l'initiative du maire de Morteau (Annie Genevard) qui est aussi conseillère régionale et présidente du syndicat mixte du pays horloger, a été créé un groupe local de coopération transfrontalière qui réunit les communes de Morteau et de Villers-le-Lac du côté français, et celles de La Chaux-de-Fonds et du Locle du côté suisse. Le périmètre de coopération jouit d'une sorte d'autonomie juridique qui est prévue par les accords européens de Karlsruhe et qui permet de gérer des projets de développement et d'aménagement en commun de part et d'autre de la frontière d'Etat. Ici, l'accent est mis sur la création d'une plate-forme de formation professionnelle qui rassemble le lycée horloger et les différentes écoles d'ingénieurs. Le projet vise également à fluidifier le trafic routier pendulaire par l'organisation du co-voiturage, l'amélioration de la desserte ferroviaire, et l'harmonisation des horaires de travail dans les entreprises suisses qui pratiquent massivement les horaires libres et individualisés. La coopération ne renonce pas à intervenir dans le domaine économique en

envisageant des expériences de co-implantation d'entreprises, sans doute sous la forme de joint-ventures, en particulier sur les friches industrielles du Jura français, devant permettre aux investisseurs suisses de valoriser sur place la main d'œuvre plutôt que de l'importer.

L'édile est entré en politique par la culture : adjointe au maire en 1995, puis première adjointe en 2001, elle a alors pour mission de restaurer le théâtre de la ville, de créer un nouveau lieu culturel, et plus globalement de développer la politique culturelle de la commune. En 2002, elle est élue maire à son tour par le conseil municipal, après que le titulaire a laissé son siège local pour celui de député. Elle est enfin élue au Conseil régional en 2004. Son parcours d'élue retient aussi surtout l'attention par l'intérêt qu'elle porte aux nouveaux périmètres du développement local. On l'a vu avec la création du groupe local de coopération transfrontalière. Mais cet engagement s'est confirmé avec sa candidature en 2001 à la présidence du « pays » horloger dont l'extension au canton périphérique de Saint Hippolyte a fait l'objet de nombreux débats et d'une décision préfectorale de rattachement d'office. Le « pays » réunit l'ensemble des communes de la haute vallée du Doubs dans un projet de développement qui se structure autour de quelques actions-clé. La charte de développement a programmé la création d'un « cluster » ou groupement d'entreprises dans le secteur des industries du luxe ; ce district industriel devrait être intégré au pôle de compétitivité sollicité auprès de la DIACT, la Direction interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité des territoires qui a pris en 2006 la succession de la DATAR. Par ailleurs, comme dans de nombreuses coopérations intercommunales de ce type, les objectifs de la charte prévoient des opérations de conservation patrimoniale (cf. Guide pour la mise en valeur du patrimoine bâti à Morteau) et de restauration paysagère (mesures de lutte contre l'enfrichement et l'enrésinement en « timbres-poste » dû aux petits propriétaires forestiers). Enfin, le programme d'actions se consacre au développement des services à la population : transport à la demande, maisons de services, salles de cinéma associatives, mise en réseau des bibliothèques municipales, harmonisation de la signalétique touristique).

Le foisonnement des projets et des réalisations en cours puise dans des ressources territoriales tour à tour identifiées par une série de diagnostics : patrimoine bâti, paysages agraires, milieux naturels, savoir-faire industriels et qualification professionnelle, produits régionaux et produits labellisés. Toutes les catégories de ressources locales sont mobilisées par des projets de développement mis en œuvre dans le cadre de périmètres qui prétendent exprimer de réelles solidarités territoriales, fédérer le devenir d'espaces locaux aux trajectoires socio-économiques communes, et améliorer les conditions de la gouvernance locale, mais dont les tracés parfois contestés ou subis sont fragilisés par les forces centrifuges du clientélisme. Le projet de Parc naturel régional (PNR) transfrontalier se heurte à ce type de difficultés : dessiné par le Conseil régional, il exclut paradoxalement les communes de la haute vallée du Doubs... A chacun son territoire de projet dans un vaste kaléidoscope grippé par les rivalités et les rapports de force qui finissent parfois par ignorer la géographie des territoires locaux.

Dans ce contexte peut-on concevoir un projet de développement à l'échelle du massif tout entier comme le prescrit la politique d'aménagement du territoire de l'Etat par l'intermédiaire de la DIACT et de la Loi de 2005 « Développement et compétitivité des territoires ruraux » ? Le diagnostic réalisé dans le cadre du premier schéma interrégional d'aménagement et de développement du massif du Jura prend toute la mesure des difficultés qui tiennent autant aux contraintes imposées par les discordances du maillage politico-administratif qu'aux discontinuités qui marquent la distribution et l'évolution des activités économiques.

Le comité de massif, présidé par Michel Cothenet, a alors privilégié trois grandes orientations pour la mise en œuvre de programmes de développement interrégionaux. La

première s'attache au maintien de l'activité pastorale sur les hautes terres grâce à la création de nouvelles AFP (Associations foncières pastorales) afin de limiter les conséquences du déclin agricole et de l'enfrichement des estives. La seconde vise à améliorer la gestion du patrimoine forestier en incitant les propriétaires privés à se regrouper en ASA (Associations syndicales autorisées), et en densifiant le réseau des dessertes forestières. Le troisième volet met l'accent sur le développement des activités touristiques. La création d'une marque régionale « montagnes du Jura » doit contribuer à modifier la diffusion de l'information touristique au niveau des comités régionaux et des comités départementaux du tourisme dont les horizons se bornent, sans doute par la force de l'habitude, aux limites des régions administratives. La marque régionale doit également porter un projet de développement des activités touristiques susceptible de se démarquer de celui des autres montagnes françaises. Ici, le concept de « montagne tous âges » (parce que la topographie est accessible à tous les âges) vise la densification des équipements du tourisme familial et la diversification des activités de randonnée (pédestre, cycliste, équestre mais aussi ski nordique). L'augmentation de l'attractivité des lieux de ce tourisme vert implique alors une politique ou du moins une démarche de valorisation du patrimoine rural qui se traduit par des mesures de conservation du bâti villageois, de restauration des paysages agraires, de protection des milieux naturels, de labellisation des productions régionales (cf. IGP Morteau).

La randonnée et les activités de plein air semblent sceller le destin touristique de la moyenne montagne. Cependant, la compétitivité de la ressource touristique jurassienne doit se mesurer à la concurrence de massifs plus attractifs parce qu'aux ambiances plus méridionales comme les Cévennes ou les Corbières, mais aussi à celle de massifs plus anciennement et mieux équipés, qui bien que localisés à l'étranger, drainent les flux de clientèle les plus importants dans ce secteur, comme la Forêt noire ou le Jura souabe.

### **Les ressources du patrimoine rural dans la vallée de la Loue**

Les dynamiques contemporaines qui affectent les communes de la vallée de la Loue et que nous commente notre collègue Robert Chapuis (cf. à ce sujet CHAPUIS R. : *La haute vallée de la Loue : une aventure territoriale, de la vigne à l'usine et au patrimoine*, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, 2006) illustrent la sinuosité des méandres qui accompagnent l'invention et la valorisation de ressources rurales nouvelles dans des lieux frappés par des crises radicales. Du vignoble qui tapissait depuis le Moyen Age les versants les mieux exposés de la vallée, il ne reste que les reliques des murettes d'épierrement que l'on distingue encore parfois dans les zones non boisées, et les parcelles-témoins réintroduites par les collectivités locales au nom de la conservation du patrimoine agricole. La disparition du vignoble est déjà ancienne : les pertes de la Première Guerre mondiale ont eu raison d'une activité très affectée par la crise phylloxérique de la fin du XIXème siècle. De l'ancienne métallurgie sur l'eau et de la rue d'usines de la révolution industrielle, il ne reste également que des vestiges : roue des moulins à aube, martinets des anciennes forges, vastes bâtisses en friche des anciennes clouteries, cités ouvrières...). L'activité industrielle contemporaine se limite à une usine d'emballage plastique et une chaîne de montage de moteurs électriques.



Restauration patrimoniale des ateliers de métallurgie sur l'eau à Lods, « petite cité de caractère »,  
Cliché : G. Lacquement, mai 2008.



Vestiges du vignoble et vigne-témoin de Vuillafans  
Cliché : G. Lacquement, mai 2008.

La quête de ressources nouvelles se fonde alors essentiellement sur la valorisation du patrimoine local, dont les éléments constitutifs sont progressivement identifiés et construits par des procédures de classement ou de labellisation. La forêt qui a recouvert l'ancien vignoble est inscrite dans le périmètre d'une ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique) qui attire 100 000 visiteurs par an. Les communes de la vallée se portent candidates aux labels architecturaux « les plus beaux villages de France » ou « petites cités de caractères », comme à Lods où les anciens ateliers métallurgiques sont restaurés à des fins touristiques. La résidence et les œuvres de Gustave Courbet (*L'enterrement à Ornans* en particulier) sont *fabriquées* en ressources du patrimoine culturel local : le Conseil général soutient financièrement l'association qui a pour projet de racheter à Ornans la maison du peintre et d'y créer un musée. L'intérêt supposé pour les sources d'inspiration de l'artiste justifie le tracé d'un circuit de découverte dans la ville, et la route *Courbet* se prolonge

jusqu'au *Pont noir* de la vallée de la Brême. La ressource culturelle devient prétexte au développement touristique global et à l'aménagement d'un grand centre de loisirs de plein air avec une capacité d'accueil prévue pour 100 000 visiteurs annuels.



Ornans, sur la route touristique *Gustave Courbet*  
Cliché : G. Lacquement, mai 2008